

ÉDITION  
ÉTÉ  
2018

BULLETIN DESTINÉ  
AUX SALARIÉS DE L'INDUSTRIE  
DE LA CONSTRUCTION



À NE PAS MANQUER:

- CONGÉ ANNUEL D'ÉTÉ
- OUTILLER, POUR UNE PLUS GRANDE MIXITÉ





# CONGÉ ANNUEL D'ÉTÉ

**C'EST LE TEMPS DES VACANCES !  
DU DIMANCHE 22 JUILLET AU SAMEDI 4 AOÛT 2018\*.**

Tous les chantiers des quatre secteurs de l'industrie de la construction seront obligatoirement fermés, et tous les travailleurs pourront prendre une pause bien méritée. Dans certaines exceptions, des travaux pourraient se tenir durant cette période. Vous souhaitez en savoir plus sur les congés annuels obligatoires et les exceptions prévues ? Consultez les conventions collectives.

Bon congé !

\* Le congé débute le dimanche 22 juillet, à 0 h 1 et se termine le 4 août, à minuit.

# VOUS PENSEZ VOYAGER À L'ÉTRANGER CET ÉTÉ ?

Si vous êtes assuré par le programme d'urgence médicale à l'étranger, n'oubliez pas d'apporter votre carte MÉDIC Construction. Le programme peut vous couvrir en cas d'accident ou de maladie. Si un événement survient, vous devrez composer le numéro de téléphone indiqué au verso de votre carte.

Certaines restrictions ou exclusions s'appliquent. C'est notamment le cas de la pratique d'activités comme le saut à l'élastique, l'alpinisme ou le vol plané, etc., ou lorsque vous déboursez pour des frais médicaux non reliés à une urgence ou à un accident (achat de lunettes, achat de médicaments, frais de laboratoire...). Ces derniers seront remboursés selon le régime d'assurance que vous détenez comme s'ils avaient été engagés au Québec.

Vous désirez en savoir plus ? Visitez notre site Web [ccq.org](http://ccq.org),  
ou communiquez avec notre service à la clientèle au **1 888 842-8282**.

## MISE À LA POSTE DES CARTES MÉDIC CONSTRUCTION



Les cartes MÉDIC Construction des personnes assurées pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018 seront mises à la poste vers le 21 juin 2018.

# CHÈQUES DE VACANCES POUR L'ÉTÉ 2018

Les chèques de vacances seront distribués le 22 juin prochain. Si vous étiez inscrit au dépôt direct avant le 4 juin, votre argent sera déposé directement dans votre compte. Dans le cas contraire, votre chèque sera mis à la poste.

## CHANGEMENT D'ADRESSE ?

Vous aviez jusqu'au 1<sup>er</sup> juin pour nous signifier tout changement d'adresse, et jusqu'au 3 juin pour ajuster vos informations bancaires, à défaut de quoi la distribution de votre paie de vacances se fera selon les informations inscrites à votre dossier à ces dates.

Pour obtenir plus de détails, visitez le [www.ccq.org/chequedevacances](http://www.ccq.org/chequedevacances).



**Votre paie de vacances  
déposée dans votre compte  
ou postée le 22 juin**

# VOUS DÉMÉNAGEZ ?

Vous venez de déménager ou vous vous apprêtez à le faire ? N'oubliez pas de mettre votre dossier à jour auprès de la CCQ, afin de faciliter nos communications avec vous. Rappelons par ailleurs que l'adresse de domicile détermine votre région de placement et qu'elle a un impact sur votre référencement.



## PRÉPAREZ-VOUS À FAIRE VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE

Notez que deux pièces justificatives seront être exigées, si votre changement d'adresse de domicile implique un changement de région de placement. Cependant, aucune preuve ne sera demandée pour un changement d'adresse de domicile sans changement de région de placement, pour un changement d'adresse de correspondance, ou pour un changement d'adresse de domicile si votre certificat de compétence n'est plus valide.

### **FAITES-LE DANS LES SERVICES EN LIGNE !**

Saviez-vous que vous pouvez rapidement changer vos adresses de correspondance et de domicile à votre dossier dans les services en ligne ?

Pour ce faire, rendez-vous au [sel.ccq.org](https://sel.ccq.org).

## CHANGER D'ADRESSE DANS LE RESPECT DES RÈGLES

Précisons que la *Loi R-20* comporte des dispositions nécessaires pour sanctionner des comportements illégaux. Ainsi, toute plainte ou tout élément détecté, tel qu'un document falsifié ou une fausse déclaration, fera l'objet de vérifications et d'une enquête et, le cas échéant, de recours.

Pour obtenir plus d'informations sur la procédure de changement d'adresse, consultez le [ccq.org](https://ccq.org).



# PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2017-2018 : UN PREMIER BILAN POSITIF

Le 17 avril dernier, la CCQ a adopté le premier bilan du *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2018*. Ce plan vise à rendre l'industrie de la construction plus inclusive et respectueuse des besoins des personnes handicapées et de leur famille, en ciblant :

- les travailleurs, les employeurs et les retraités de l'industrie de la construction ;
- les employés de la CCQ ;
- le grand public qui recherche des informations sur l'industrie ou sur les services offerts par la CCQ.



## UN BILAN POSITIF EN 2017

Le document dresse un bilan positif, alors que près de 80 % des actions inscrites dans le plan d'action ont été réalisées ou entamées. Parmi ses réalisations, la CCQ a :

- évalué la présence des personnes handicapées dans l'industrie, se chiffrant à 2 % auprès de la main-d'œuvre et à 1 % du côté des employeurs ;
- amélioré l'accessibilité universelle du bureau régional de l'Outaouais ;
- accompagné 88 personnes dans la passation de leur examen de qualification, dans la participation à une activité de perfectionnement et dans leur intégration dans l'industrie ;
- créé une nouvelle section « Engagements auprès des personnes handicapées » sur son site Web, pour regrouper l'ensemble des services offerts aux personnes handicapées, tout comme les plans d'action et le bilan 2017. Consultez-la au [ccq.org/personneshandicapees](http://ccq.org/personneshandicapees).

## **VOUS TRAVAILLEZ AVEC UNE INCAPACITÉ MOTRICE, AUDITIVE OU VISUELLE ?**

Sachez que des services sont offerts, lors de la passation de votre examen de qualification et lors de votre participation à une activité de perfectionnement.

Pour obtenir plus d'informations, communiquez avec le service à la clientèle, au **1 888 842-8282**.

## **BESOIN DE SOUTIEN ?**

Vous êtes une personne handicapée et vous vivez des enjeux au travail ? Sachez qu'il est possible d'obtenir du soutien en communiquant avec le service d'accompagnement de la CCQ, disponible au **1 888 842-8282**.

## **VOUS AVEZ DES HISTOIRES À PARTAGER ?**

La CCQ souhaite à partager des histoires à succès de personnes ayant une incapacité et qui ont su s'intégrer dans l'industrie de la construction. Vous souhaitez en témoigner ?

Communiquez avec la CCQ, en écrivant à [communications@ccq.org](mailto:communications@ccq.org).

# **SIGNALEMENT : CONFIDENTIALITÉ ASSURÉE**

## **VOUS ÊTES TÉMOIN D'UNE SITUATION LOUCHE OU D'IRRÉGULARITÉS SUR UN CHANTIER DE CONSTRUCTION ?**

Sachez que vous pouvez nous transmettre un signalement de non-conformité en toute confidentialité ! Tous les types de situations peuvent nous être transmis, que ce soit la fraude, le travail au noir ou l'intimidation.

Faire un signalement ou dénoncer n'est pas un geste facile à poser, mais notre nouvelle page web peut vous simplifier la tâche. Nos équipes prennent en charge les informations précieuses qui nous

sont communiquées, et les traitent de façon confidentielle.

Le respect et la conformité font partie de notre mission, et nous comptons sur tous les acteurs de la construction pour que les règles et les conventions soient appliquées afin que notre industrie soit un lieu de travail sain et juste pour tous.

Visitez la nouvelle section web au [www.ccq.org/signalementplainte](http://www.ccq.org/signalementplainte)

# LES 15<sup>ES</sup> OLYMPIADES : LA CCQ ÉTAIT LÀ!

**LE 2 MAI DERNIER, LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA CCQ, DIANE LEMIEUX, PROCLAMAIT OUVERTES LES 15<sup>ES</sup> OLYMPIADES QUÉBÉCOISES DES MÉTIERS ET DES TECHNOLOGIES. LA COMPÉTITION PRÉSENTAIT, LES 3 ET 4 MAI À LA PLACE BONAVENTURE, À MONTRÉAL, 38 DISCIPLINES PROVENANT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION COLLÉGIALE TECHNIQUE.**

Tous les deux ans, l'événement offre une belle vitrine sur l'industrie de la construction, et permet de mettre en valeur de formidables métiers et de dévoiler le talent de nombreux participants dont les qualités et la compétence leur permettront encore de rayonner une fois sur le marché du travail.

À titre de partenaire financier majeur, la CCQ y a offert un espace de démonstration pour certains métiers hors compétition (carreleur, ferblantier, monteur-mécanicien (vitrier) et poseur de revêtements souples), en plus de recruter sur une base paritaire les juges des catégories qui lui sont propres. Ce partenariat s'inscrit dans la mission de la CCQ de faire la promotion de l'industrie de la construction auprès de la relève, qu'elle soit jeune, immigrante, autochtone, handicapée ou féminine.

## **UNE FORTE PRÉSENCE DES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION**

Les métiers suivants étaient représentés, faisant du secteur de la construction le plus important en termes de disciplines participantes :

- Briquetage-maçonnerie
- Charpenterie-menuiserie
- Électricité
- Peinture en bâtiment
- Plâtrage
- Plomberie
- Pose de revêtement de toiture
- Réfrigération



Présentée par Compétences Québec, cette compétition a attiré près de 15 000 visiteurs – un nombre record d’assistance –, 300 futurs diplômés sélectionnés lors des éliminatoires régionales, plus de 200 juges de l’industrie québécoise et près de 90 centres de formation professionnelle.

## PASSEPORT POUR LES COMPÉTITIONS CANADIENNES ET MONDIALES

Les champions de chaque catégorie ont ensuite pu participer aux Olympiades canadiennes, qui se tenaient du 3 au 6 juin, à Edmonton. Précisons que depuis 1994, année de la création des Olympiades canadiennes, le Québec a remporté autant de médailles d’or que l’ensemble des autres provinces et territoires canadiens.

Les gagnants du volet canadien représenteront ensuite le pays au Mondial des métiers, qui aura lieu du 22 au 27 août 2019, à Kazan, en Russie. La CCQ soutiendra les représentants québécois qui accéderont au Mondial des métiers par l’intermédiaire du Fonds de formation des salariés de l’industrie de la construction ainsi que par une reconnaissance d’heures d’apprentissage.







**NOUVELLE OFFRE  
DE COURS À COMPTER  
DU 21 AOÛT PROCHAIN!**

**VISITEZ [FIERSETCOMPETENTS.COM](http://FIERSETCOMPETENTS.COM),  
POUR OBTENIR PLUS DE DÉTAILS.**

---

**DÉCOUVREZ TOUTES LES FORMATIONS  
AUXQUELLES VOUS AVEZ DROIT.**

**FIERS  
ET COMPETENTS** FORMATION  
DANS L'INDUSTRIE  
DE LA CONSTRUCTION **.COM**

Article tiré du journal *Pour une industrie en santé*, édition hiver 2018.

# INTÉGRATION DES FEMMES AU SEIN D'UNE ÉQUIPE DE TRAVAIL OUTILLER, POUR UNE PLUS GRANDE MIXITÉ

**PARCE QUE LES PARTIES PRENANTES DE L'INDUSTRIE SONT AU PREMIER PLAN DANS LA RÉUSSITE DU PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ DES FEMMES DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (PAEF) 2015-2024,**

elles se sont engagées à le mettre en œuvre pour accroître le nombre de travailleuses sur les chantiers du Québec.

Parmi la quinzaine de mesures du PAEF qui sont sous la responsabilité des centres de formation, l'une d'entre elles prévoit de former leur personnel et leurs étudiants à la mixité. Pour le Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC), plus précisément, son implication s'est notamment matérialisée en suivant le cours *Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail*. Le Syndicat québécois de la construction (SQC) a également emboîté le pas en formant ses représentants syndicaux.

Cette formation, faut-il le rappeler, vise à définir les pratiques à adopter pour favoriser la mixité au sein d'une équipe de travail. Elle s'attarde entre autres à démystifier le PAEF, à cerner les enjeux associés aux équipes mixtes, à établir les comportements à promouvoir pour favoriser l'intégration des femmes ainsi qu'à reconnaître les situations problématiques et les moyens d'y remédier.

« Ce cours de 14 heures fait partie des obligations du Programme pour la formation des femmes en entreprise, une mesure du PAEF pour soutenir les femmes dans l'apprentissage de leur métier, note Isabelle Bouchard, chef de section du Service de formation aux entreprises de la CCQ. Il vise à outiller l'équipe de travail qui entoure l'apprentie. Il est aussi offert de manière volontaire à travers les activités de perfectionnement de l'industrie. Depuis 2014, ce sont plus de 700 travailleurs, travailleuses et entrepreneurs qui ont suivi le cours. »

## **ASSURER LE RELAIS**

Au CNCEC, 20 enseignants, dont 1 femme, en ont profité en novembre 2017. Comme le souligne le conseiller pédagogique Éric Fallu, il s'agissait de les sensibiliser à la situation de la mixité en chantier, afin qu'ils puissent, à leur tour, inculquer ces notions à leurs élèves, entre autres en intégrant des notions de mixité dans le programme Conduite d'engins de chantier, menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP).



**Une version condensée de sept heures a été conçue par la CCQ pour les centres de formation professionnelle afin d'accommoder les enseignants, qui ne peuvent le suivre qu'à l'occasion de journées pédagogiques. « On a exposé notre besoin à un représentant de la CCQ, qui a adapté le contenu à notre contexte, dit Éric Fallu. Le cours était très bien organisé, avec une présentation des enjeux liés à la mixité et des petits ateliers qui nous ont fait réaliser à quel point ça peut être difficile pour une femme d'intégrer un milieu non traditionnel. Aujourd'hui, le personnel enseignant a une meilleure idée de la réalité des femmes en chantier et il est mieux équipé pour réagir en cas de problème. »**

Du côté du SQC, une première cohorte de représentants syndicaux a suivi la formation les 19 et 20 avril derniers. « Même si nos représentants sont bien au fait du PAEF et des enjeux de la mixité, ils ont trouvé la formation très pertinente, indique Isabelle C. Pelletier, agente de promotion de la formation au SQC. Les mises en situation les ont aidés à mieux comprendre ce qui se passe au chantier. Sans compter qu'elles rendent la formation très dynamique.

« En plus, le contenu a été adapté pour répondre aux besoins de nos représentants ; de 14 heures, le cours est passé à 11 heures et demie, ajoute-t-elle. Mis à part certaines notions déjà acquises, comme les conventions collectives, qui ont été retirées du programme, tous les thèmes étaient très

pertinents. Notre syndicat représente beaucoup de femmes. C'est important pour nos représentants d'avoir des trucs, des conseils à leur donner, lorsqu'elles vivent des situations de harcèlement, par exemple. »

### **AMENER UN RÉEL CHANGEMENT**

D'ici la fin de l'année, ce sont 35 personnes à l'emploi du SQC, dont 31 représentants syndicaux, qui auront bénéficié de cette formation par l'entremise du Centre d'intégration au marché de l'emploi (CIME), qui l'offre aux centres de formation, aux associations syndicales et patronales et aux entreprises. Organisée en deux volets, l'un théorique, l'autre pratique, la formation offerte par le CIME enseigne notamment aux personnes participantes les bonnes pratiques pour la formation, l'accueil et le maintien en emploi des femmes.

« Les exercices pratiques donnent d'ailleurs lieu à des échanges très constructifs sur la façon de gérer les difficultés qui peuvent surgir au chantier, mentionne Nathalie Durocher, coordonnatrice aux opérations du CIME. Les participants sont aussi invités à partager des cas vécus, qui servent de point de départ à la formation. L'industrie a évolué positivement en ce qui a trait à l'intégration des femmes, mais cette évolution est lente. Ce cours est nécessaire pour amener un réel changement et mettre en œuvre des solutions durables. »



# CONSTRUIRE en santé



## 10 services de santé gratuits et confidentiels

-  Évaluation de vos besoins
-  Résolution de problèmes personnels
-  Alcoolisme et autres toxicomanies, jeu compulsif, dépression majeure, comportement violent
-  Orthopédagogie
-  Intervention post-traumatique
-  Interventions préopératoire, postopératoire, préhospitalisation et posthospitalisation
-  Ergothérapie
-  Interventions personnalisées
-  Conseils en vue de l'adoption de saines habitudes de vie
-  Cessation tabagique

**1 800 807-2433** 24/7 • SANS FRAIS

# RÉDUIRE LE COÛT DES MÉDICAMENTS

**DANS LA DERNIÈRE ANNÉE, LE COÛT DES MÉDICAMENTS A CONNU UNE AUGMENTATION DE 6 % AU SEIN DU RÉGIME DE L'INDUSTRIE. CETTE MONTÉE EN FLÈCHE A PLUSIEURS RÉPERCUSSIONS. QUE FAUT-IL SAVOIR, LORSQU'ON EST COUVERT PAR UN RÉGIME PRIVÉ D'ASSURANCE MÉDICAMENTS ?**

Cet automne, le magazine québécois *Protégez-Vous* a jeté un véritable pavé dans la mare en publiant un dossier portant sur les médicaments et sur les grandes fluctuations de prix dont ceux-ci font l'objet d'une pharmacie à l'autre. L'enquête a permis de révéler que les Québécois assurés au privé pouvaient déboursier jusqu'au double du prix selon l'établissement avec lequel ils font affaire. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, le prix d'un médicament n'est pas une donnée immuable.

## **DES HONORAIRES VARIABLES**

Tout d'abord, il faut savoir que le gouvernement provincial négocie les honoraires des pharmaciens pour le régime public d'assurance médicaments, établissant ainsi un prix universel pour ses assurés. Peu importe la pharmacie où ces derniers décident d'aller, le coût des médicaments ne variera pas. Toutefois, il n'existe aucun encadrement gouvernemental concernant les honoraires des pharmaciens pour les assurés des régimes privés. Si le code de déontologie des pharmaciens leur interdit de facturer des frais abusifs, chaque pharmacie a la liberté de fixer ses propres honoraires, qui peuvent doubler, voire tripler en comparaison de ceux du régime public.

Le pharmacien détermine notamment le montant de ses honoraires en fonction de ses frais d'exploitation, qui incluent le salaire des employés, les frais locatifs, l'inventaire, etc. Évidemment, ces coûts varient grandement entre les pharmacies des grands centres et celles qui sont situées en région. Ce sont donc ces écarts d'honoraires qui expliquent la différence, parfois importante, des prix des médicaments d'une pharmacie à l'autre.

Les enquêteurs de *Protégez-Vous* ont communiqué avec 280 pharmacies des principales chaînes du Québec et leur ont demandé le prix de 4 médicaments pour un assuré au privé. Les résultats révèlent notamment que le coût de 30 comprimés de Lipitor (pour contrôler le taux de cholestérol) varie de 15,98 \$ à 37,10 \$ selon les pharmacies, ce qui représente une différence s'élevant à 253,44 \$ par année. Au sein d'une même chaîne de pharmacies, une provision mensuelle de Pantoloc (pour soigner les troubles du système digestif) se vend entre 19 \$ et 46 \$ selon les succursales, correspondant à une différence annuelle de 324 \$.

## UNE INCIDENCE SUR LES RÉGIMES PRIVÉS

Selon l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP), le coût moyen des ordonnances des assurés au privé a augmenté de plus de 50 % au cours des 20 dernières années. Il va de soi que cette hausse a des répercussions sur le coût des primes, qui augmentent afin de couvrir la montée du prix des médicaments.

« Au moment de récupérer vos médicaments en pharmacie, il est vrai que vous n'avez pas à payer le coût des honoraires de votre pharmacien. En général, vous n'avez qu'à déboursier le coût de votre coassurance. Toutefois, sachez que les honoraires du pharmacien ont une conséquence bien réelle sur le coût de votre régime d'assurance collective. En effet, les employés et les employeurs du Québec couverts par un régime d'assurance collective paient annuellement près d'un demi-milliard de dollars de plus que ceux couverts par le régime public en raison des honoraires professionnels des pharmaciens, qui sont plus élevés », explique l'ACCAP sur son site.

## CONSIDÉRER LES COÛTS PAR RAPPORT AUX SERVICES REÇUS

Le prix des médicaments n'est cependant pas le seul facteur à considérer, lorsqu'on analyse la situation. À vrai dire, les options les moins chères ne représentent pas toujours le meilleur choix. On peut tout aussi bien choisir sa pharmacie parce qu'elle est située à proximité, ou que l'on apprécie la compétence et le profession-

nalisme de son personnel. « Selon moi, il ne faut pas magasiner le prix d'une pilule, mais plutôt la qualité du service rendu par un pharmacien. Si la facture est moins élevée mais qu'on n'aime pas le service, ça ne vaut pas le coup », affirme la pharmacienne Geneviève Blanchette.

En outre, il est aussi fortement déconseillé de faire un magasinage à la pièce de ses médicaments et de les acheter dans différentes pharmacies dans le but de réduire la facture au minimum. Une pharmacie peut vendre un médicament plus cher que son concurrent et demander moins pour un autre, ce qui donne des factures totales équivalentes à la fin de l'année. De plus, il existe un réel danger à ouvrir des dossiers dans plusieurs établissements et à encourager le morcellement de ses informations personnelles. « C'est vraiment préférable de conserver son dossier dans une seule pharmacie. Ça permet au pharmacien d'avoir une vue globale du dossier du patient, de connaître ses particularités et ses antécédents, comme les allergies ou les réactions à certains produits, de s'assurer de sa sécurité et de bien le conseiller pour une utilisation optimale de ses médicaments, même ceux en vente libre », souligne Mme Blanchette.

Les médicaments ne sont pas des biens de consommation ordinaires et ils renferment une part de risque, d'où l'importance de choisir la pharmacie qui convient exactement à nos besoins. En tant que consommateur avisé, on se doit également de bien comprendre notre facture à la pharmacie... et de connaître ses répercussions sur le coût de notre assurance privée !

## CHOISIR LES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

Les médicaments génériques, moins chers que les médicaments d'origine, sont une façon efficace de réaliser des économies pour le régime de l'industrie.

Le médecin n'a pas prescrit le médicament générique ?

On peut tout de même demander au pharmacien s'il est possible de l'obtenir, en n'oubliant pas de bien mentionner nos allergies, s'il y a lieu.

# RELEVÉS ANNUELS 2017

## LA PÉRIODE D'ENVOI DES RELEVÉS ANNUELS 2017 S'ÉTALERA AU COURS DES MOIS D'AOÛT ET DE SEPTEMBRE 2018.

Lorsque vous recevrez votre relevé personnalisé, prenez le temps de le lire attentivement, car il contient tous les renseignements relatifs à votre régime de retraite, notamment la date de votre admissibilité à la retraite. Il est important d'en prendre connaissance, afin de faire votre demande de prestations au moment opportun.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires concernant certaines notions, par exemple la retraite partielle ou encore la date de retraite avec ou sans réduction, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Au besoin, c'est avec plaisir qu'un de nos spécialistes clarifiera ces éléments, afin que vous puissiez, par la suite, faire un choix éclairé à propos de votre retraite.

Si vous détenez des sommes dans le régime et qu'à la fin du mois d'octobre vous n'avez pas reçu votre relevé annuel, il est possible que vos coordonnées ne soient pas à jour dans nos dossiers. Un appel de votre part nous permettra de les actualiser et de vous faire parvenir une copie de votre relevé. Cela vous assurera par le fait même de recevoir les futures communications écrites concernant votre régime de retraite.

Pour nous joindre par téléphone, composez le **1 888 842-8282**. En ligne, visitez la section « **Contactez-nous** » du **ccq.org** et remplissez le formulaire prévu à cette fin.





SUIVEZ-NOUS À  
FACEBOOK.COM/CCQ



## Pour nous trouver [ccq.org](http://ccq.org)

Des bureaux de la CCQ sont situés dans une dizaine de régions du Québec. Pour connaître le bureau le plus près de chez vous, veuillez consulter notre site Web.



**COMMISSION  
DE LA CONSTRUCTION  
DU QUÉBEC**

Réalisé par la Direction des communications  
Commission de la construction du Québec  
Case postale 2010, succursale Chabanel  
Montréal (Québec) H2C 0C3

**PD5018F (1806)**

Conception graphique de la grille et montage :  
Karine Verville  
Révision : Féminin pluriel

*Bien que le masculin soit utilisé, les termes relatifs aux personnes désignent aussi bien les femmes que les hommes.*